

PRÉPARATION DU PROJET DE MOBILITÉ ERASMUS – ANNÉE 2025 -2026 LYCÉE BEL -AIR STAGES À L'ÉTRANGER

PARTIE 1 :LA PARTIE FINANCIÈRE

I-NOTRE SUBVENTION

Annexe - Résumé de la subvention du projet

Les activités indicatives suivantes seront mises en œuvre par le bénéficiaire, dans le respect des principes de la Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur.

Poste budgétaire	Nombre de participants	Nombre de programmes	Subvention
Subvention pour la mobilité	9		40 887,00 €
Contribution à l'organisation du projet	9		3 600,00 €
Montant total de la subvention			44 487,00 €

Pour une durée de 26 mois

Toutes les activités devront être terminées au 31/07/2027

II-LA DISTRIBUTION DES FONDS : COMMENT ÇA FONCTIONNE ? QUELLE VENTILATION ?

Poste budgétaire	Nombre de participants	Nombre de programmes	Subvention
Subvention pour la mobilité	9		40 887,00 €
Contribution à l'organisation du projet	9		3 600,00 €
Montant total de la subvention			44 487,00 €

La ligne 1 ☐ correspond au montant global des contributions aux frais de séjour et frais de voyage des apprenants. C'est cette ligne budgétaire qui nous permettra de financer les allocations pour nos étudiants (BOURSES ERASMUS)

La ligne 2 ☐ correspond à la contribution à l'organisation du projet (aussi appelé « OS » pour « *Organisational support* »). Cette ligne budgétaire reste au bénéfice de l'établissement et a vocation à financer toutes les activités utiles à l'organisation des mobilités de nos étudiants.

Comment cette subvention est -elle calculée ?

400€ par mobilité

III-COMMENT UTILISER LES FONDS DE LA LIGNE « CONTRIBUTION »?

Les règles de financement

CONTRIBUTION A L'ORGANISATION DU PROJET

Pour quelle utilisation ?

Dépenses directement liées à la mise en œuvre des activités de mobilités

(Visites préparatoires, visites de stage, rémunération d'une personne participant à la gestion du projet, outils et équipements, etc.)

Nous pouvons utiliser ce montant pour payer l'organisme qui organise les stages

Autres possibilités (données en page 71 du Guide du programme 2025)

- La préparation linguistique complémentaire à l'outil de soutien linguistique en ligne Erasmus+;
- La garantie de suivi et de tutorat des participants aux activités de mobilité,
- Les dispositions spécifiques visant à assurer la qualité des stages d'étudiants dans les entreprises/organisations d'accueil;
- La promotion de modes de mobilité et de procédures administratives respectueux de l'environnement;
- La promotion et la gestion de la participation de personnes ayant moins d'opportunités;
- Le recensement et la promotion d'activités d'engagement civique et le suivi de la participation à ces activités;
- La promotion et la gestion de la mobilité hybride.

IV-QUELS TRANSFERTS POSSIBLES ENTRE LES FONDS POUR L'ORGANISATION ET LES AUTRES POSTES ?

Quels transferts possibles ?

Transferts jusqu'à 100 % vers les lignes budgétaires SM et ST



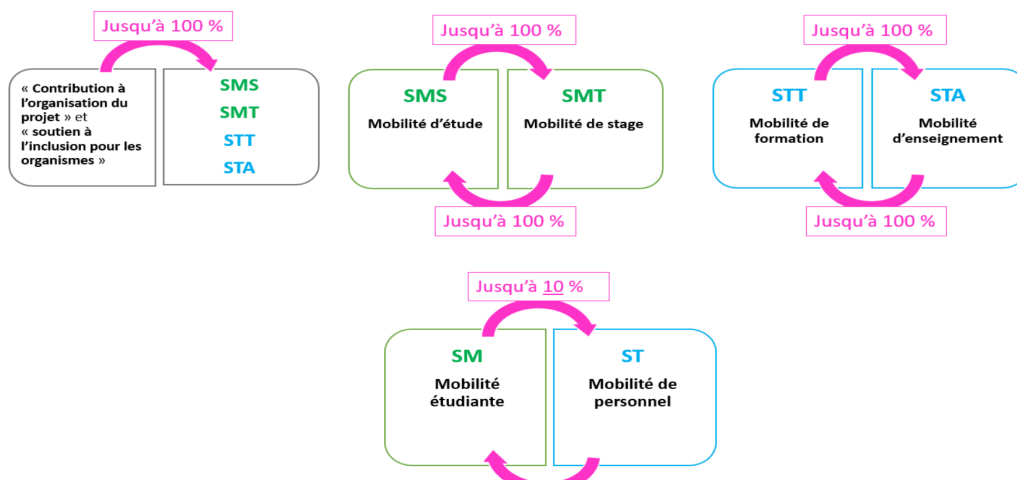
Question posée en formation :

Pouvons- nous utiliser les fonds d'un poste budgétaire pour un autre ? exemple : des fonds attribués à l'organisation pour les affecter à la bourse des étudiants ?

VI-AUTRES TRANSFERTS POSSIBLES

Modifications contractuelles sans avenant (transferts budgétaires)

Conformément à l'article « 5.5 Flexibilité budgétaire » de la convention de subvention, le bénéficiaire est autorisé à adapter sans avenant le budget prévisionnel détaillé dans l'annexe V de la convention de subvention, tout au long du projet, par des transferts entre les différentes lignes budgétaires sous réserve de respecter les règles suivantes :



SM : subvention mobilité étudiant ST : subvention personnel

VII-COMMENT CALCULER L'ATTRIBUTION DES FONDS POUR CHAQUE ÉTUDIANT ?

SUBVENTION POUR LA MOBILITE DES ETUDIANTS :
mobilité vers pays programme

Contribution aux frais de séjour
+ compléments selon la situation des étudiants

Contribution aux frais de voyage

EES Hexagone		EES RUP-PTOM
MOBILITÉ LONGUE (= 2 mois à 12 mois)		
Allocation	entre 225 € et 606 €/mois en fonction du pays de destination	786 € / mois
Mobilité Stage	+150 € / mois	+150 € / mois
Complément Inclusion	+250 € / mois	Non applicable
MOBILITÉ COURTE (= 5 à 30 jours)* <i>* Obligatoirement au format hybride sauf pour les doctorants</i>		
Allocation	79 €/jour jusqu'au 14ème jour puis 56 € entre le 15ème et le 30ème jour	
Complément Inclusion	inclusion : 100 € entre 5 et 14 jours ou 150 € entre 15 et 30 jours	

⚠ Attention les mobilités sortantes vers la Région 4 (Russie) et la Biélorussie ne sont plus éligibles

[Calculateur de distance Erasmus+](#)

La subvention pour la mobilité des étudiants sert aux EES(établissement enseignement supérieur) bénéficiaires à financer les bourses de mobilités des étudiants.

Pour les étudiants en provenance d'un EES situé en Région Ultra-Périphérique (RUP) ou Pays et Territoire d'Outre-Mer (PTOM), vers un pays du programme :

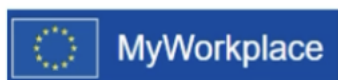
- Le soutien individuel est fixé à 786€ / mois et ce quel que soit le pays du programme de destination. Ce forfait permet de tenir compte de l'éloignement géographique des RUP-PTOM du continent européen.

À ce soutien individuel, peut s'ajouter un complément :

- S'il s'agit d'une mobilité de stage : +150€ / mois

En revanche, le complément « Inclusion » pour les publics ayant moins d'opportunités ne s'applique pas étant donné que le taux plus élevé prend en compte l'inclusion.

VIII-QUEL OUTIL POUR CALCULER LE MONTANT À ATTRIBUER À CHAQUE ÉTUDIANT



Beneficiary Module

Outil de gestion
budgétaire et des
mobilités

LA PLATEFORME DE LA COMMISSION EUROPÉENNE (onglet suivi du projet dans « mon espace » ERASMUS)

- Elle fonctionne comme une fiche Excel

- Une fiche par participant devra être renseignée pour faire le calcul du montant de la bourse. L'outil calcule tout, le forfait kilométrique, par exemple, pour l'attribution du montant pour la partie transport.

Point de vigilance : l'agence nous donne le maximum, mais la plateforme peut nous attribuer moins en fonction d'un forfait.

Remarques

- Des simulations possibles après la signature électronique du contrat ☐ accès à la plateforme
- Onglet suivi du projet dans mon espace ☐ très important pour la gestion du projet
- Toutes les personnes référentes peuvent y avoir accès et il est possible d'en rajouter d'autres.

IX-LE VERSEMENT DE LA SUBVENTION : COMMENT ÇA SE PASSE ?

1-le versement ERASMUS à l'EES (établissement enseignement supérieur)

La totalité de la subvention ne sera pas versée, il s'agit d'une garantie, les participants doivent renseigner un rapport final. Les 20% restant sont versés après réception de ce document.

80% de la subvention est versée

20% restant ☐ versement après rédaction du rapport (chaque participant devra renseigner un rapport)

Un avancement de trésorerie est à envisager (20% uniquement)

2-le versement de la bourse à l'étudiant

Pas de versement total après le calcul

L'EES gère le paiement des organismes intermédiaires et établit un échéancier pour le versement des fonds.

Conseil de l'agence ERASMUS : versement des derniers 20% de la bourse, après avoir renseigné le rapport final (cf. point abordé dans la partie administrative)

IX – LE RESPECT DU NOMBRE DE MOBILITÉS PRÉVUES SUR LE CONTRAT

Nous avons obtenu une subvention pour 9 mobilités, que se passe-t-il si on ne fait pas ce qui est prévu par le contrat ?

1^{er} cas de figure :

Il est possible de ne faire qu'une partie : exemple 8 mobilités sur 9

Dans ce cas ☐ remise des fonds lors du bilan intermédiaire

Il est primordial d'en faire 90%, sinon l'agence erasmus demande le remboursement d'une partie des frais d'organisation (ligne 2 du budget)

Recommandation : utiliser avec parcimonie la ligne budgétaire allouée à l'organisation, tant que nous n'avons pas la garantie de faire au moins 80% des mobilités

2^{ème} cas de figure :

Nous n'avons pas assez de fonds pour faire les 9 mobilités

Dans ce cas ☐ demande de fonds complémentaires (sans garantie d'acceptation)

PARTIE 2 : LES PRÉVISIONS 2025-2026 : LES MOBILITÉS SMT

I-LE PUBLIC CIBLE

Pour qui ?	Quel objectif ?	Combien de temps ?	période	Observations
des mobilités étudiants	En stage	Courte durée = 3 /4 semaines	Fin avril 2026 ou Novembre 2026	Courte durée Format hybride obligatoire : - Une partie sur place à l'étranger - Une partie en distanciel
		Longue durée = 2 mois minimum	Fin avril 2026	2 mois = 60 jours sur place, même s'il s'agit du mois de février. J1 : Le 1 ^{er} jour en entreprise J 60 : le dernier jour

Remarque : ces informations sont des propositions, elles peuvent évoluer en fonction de la demande, des besoins et du profil des étudiants.

II-FOCUS SUR LES MOBILITÉS HYBRIDES

Focus mobilités hybrides

Qu'entend-on par « hybride » ? Une mobilité mêlant séjour physique à l'étranger et activités virtuelles.

La mobilité hybride

Pour faire quoi ?

Une mobilité individuelle en format hybride quel que soit le type de mobilités (études, stage, enseignement, formation).

Pour qui ?

Pour tous, étudiants et personnels !

Comment ?

Composante virtuelle avant et/ou après la mobilité physique

Pas de durée minimale pour les activités virtuelles, mais elles doivent représenter une plus-value à la mobilité

Format hybride obligatoire pour les mobilités étudiante de courte durée, optionnel pour les mobilités longues

Mobilité Hybride pour les étudiants minimum 3 ECTS

Exemples d'activités virtuelles

- Suivi de cours en ligne (mobilité d'études)
- Travaux de groupe à distance (mobilité d'études)
- Appropriation de l'environnement de travail – lecture de documents, réunions d'équipe, premières productions (mobilité de stage)
- Finalisation de la mission – produits, documents, supports informatiques, réunions d'équipe (mobilité de stage)

Programme intensif hybride (PIH)

- Programme de formation court au format hybride
- Développé par au moins 3 EES de 3 pays programme
- Pour un groupe de participants (étudiants ou personnels)

Il est attendu de la composante virtuelle qu'elle :

- Complète le programme d'études,
- Renforce les activités menées au cours de la mobilité physique,
- Prévoit une interaction significative avec les membres de l'équipe du lieu de stage,
- Apporte une plus-value pédagogique.

CETTE PÉRIODE EN DISTANCIEL □ PEUT AVOIR LIEU AVANT ET APRÈS LA MOBILITÉ

Aucun critère d'éligibilité n'a été fixé concernant la durée de la composante virtuelle, mais la combinaison des composantes physique et virtuelle doit permettre aux étudiants d'obtenir au moins 3 crédits ECTS (ou équivalents). Pour rappel, 1 crédit ECTS = 25 à 30 heures de charges de travail.

PARTIE 3 : LA GESTION ADMINISTRATIVE LES DEUX DOCUMENTS OBLIGATOIRES

DOCUMENT 1 : LE KIT DE MOBILITÉ (deux contrats)

1-qu'est -ce que c'est ?

Documents qui certifient que la mobilité a été planifiée. Des documents contractuels

-document 1 : Un contrat financier

- document 2 : Un contrat pédagogique : contrat pédagogique = Learning Agreement en anglais = LA pour l'acronyme ou « OLA » pour « Online Learning Agreement »

En plus du contrat financier, qui est doit être impérativement signé entre l'étudiant et le représentant légal de l'établissement, le participant devra également signer ce que l'on appelle un contrat pédagogique. Le contrat pédagogique est un contrat tripartite conclu entre l'établissement d'envoi, la structure d'accueil et l'étudiant.

Le contrat pédagogique organise et précise les conditions de la mobilité :

- période ;
- durée ;
- format de mobilité ;
- modalités de reconnaissance des acquis d'apprentissage ;
- etc.

Remarques :

- La convention de stage, utilisée habituellement, ne peut pas remplacer ce document, en revanche, le contrat pédagogique peut faire office de convention

La convention de stage seule ne suffit pas.

- En ce qui concerne le volume de travail, les participants doivent, en principe, être inscrits à temps plein, sur la base du temps de travail de leur organisation d'accueil.

2-Où se trouve ce KIT ?

- Sur la plateforme, dans notre espace utilisateur « mon projet ERASMUS+ » onglet « suivi du projet » Un modèle de contrat pédagogique sera accessible.

- Ou dans notre espace utilisateur « mon projet ERASMUS+ » dans l'onglet contractualisation, après signature du contrat.

3-A quoi sert -il ?

- Donner des informations aux participants : leurs engagements (ex : ils s'engagent à compléter un rapport final), le montant de l'aide financière.

-Support pour le service contrôle : Ces documents ne doivent pas être transmis à l'Agence nationale sauf en cas de demande des équipes.

4-Quand faut-il les avoir ?

Avant le départ en mobilité, **AU MOINS UN MOIS AVANT LE DÉPART**

5-La signature : comment ça se passe ?

A faire signer par le représentant légal et le participant à la mobilité

Le contrat financier : signature manuscrite (signature originale/ pas de scan)

- Un contrat pédagogique : signature scannée entre l'établissement, l'étudiant et la structure d'accueil

6-L'archivage du document pour le contrôle

DOCUMENT 2 : LE CERTIFICAT DE PRÉSENCE

Ce document viendra valider les dates convenues initialement.

À archiver aussi.

Remarques :

L'attestation de stage classique peut être utilisée en guise de certificat de présence.

PARTIE 4 : LA PRÉPARATION LINGUISTIQUE

eu|academy

Test et cours de langue

Un outil sur la plateforme ERASMUS

Avec l'outil Eu academy on peut tester les étudiants avant la mobilité, il serait intéressant de l'exploiter dans le module optionnel « parcours de professionnalisation à l'étranger »

Il permet de connaître le niveau de compétence linguistique de l'apprenant, pour proposer un accompagnement plus ciblé.

Des ressources disponibles en plusieurs langues :

- Des tests téléchargeables,
- Possibilité de répéter le même test,

Une préparation culturelle est importante aussi : transport ...

Point de vigilance : faire attention au niveau de langue exigée des partenaires, le niveau doit être en adéquation avec les possibilités des apprenants.

PARTIE 5 : APRÈS LA MOBILITÉ / LES BILANS ET LA RECONNAISSANCE DES ACQUIS

I-LE RAPPORT DU PARTICIPANT

- A renseigner par chaque participant,
- Il est généré de manière automatique, par la plateforme **beneficiary module**, dès que l'outil détecte que la mobilité est terminée. Cette plateforme, remplie au préalable (cf.VIII partie financière), a toutes les informations de chaque participant.
- Un lien est envoyé à l'adresse du participant.

Remarques :

Important de suivre la complétion de ces rapports, car ils nourriront le bilan final à faire par l'EES.

Il faut viser 100% de soumission au rapport final du participant.

Préjudiciable pour l'EES de ne pas avoir tous les rapports

À SUIVRE CAR LE RAPPORT EST ENVOYÉ DIRECTEMENT AUX PARTICIPANTS

SUR LA PLATEFORME ON PEUT :

- VOIR SI LE RAPPORT A ÉTÉ REMPLI
- RELANCER ET TRANSMETTRE UN NOUVEAU LIEN
- TÉLÉCHARGER LE RAPPORT

II-LA RECONNAISSANCE DES ACQUIS □ UNE OBLIGATION / COMMENT S'Y PRENDRE ?

1-Les deux outils obligatoires préconisés par l'agence ERASMUS

Focus : reconnaissance des acquis d'apprentissage en mobilité

Un principe fondamental

- Apporter une meilleure compréhension des diplômes entre systèmes d'enseignement supérieur étrangers
- Favoriser la mobilité et l'employabilité des apprenants

Vous avez dit ECTS ?

L'utilisation du système ECTS n'est **pas une obligation** pour participer au programme Erasmus+.



Comment fait-on alors ?

L'essentiel est de **valider la période de mobilité**, i.e. de l'intégrer dans le parcours d'études



pour nous, Lycée Bel-Air, ça peut être le dossier que l'étudiant rédige pour l'épreuve de parcours de professionnalisation

Exemples : rapport de stage ; oral au retour de la mobilité ; option mobilité ; compte-rendu d'activités, travail sur un projet

Et des outils pour vous aider ...

Plusieurs **outils** mis à disposition pour valoriser les compétences acquises ([supplément au diplôme](#), [Europass mobilité](#), etc.)

Outil 1 : les crédits ECTS

les crédits ECTS (= système européen de transfert et d'accumulation de crédits).

ECTS = European Credit Transfer and Accumulation System

Résultats d'apprentissage = ce qu'une personne sait, comprend et est capable de faire une fois son processus d'apprentissage achevé

L'acquisition des résultats d'apprentissage doit être évaluée à partir de procédures fondées sur des critères clairs et transparents.

Charge de travail = estimation du temps dont une personne a besoin pour parfaire toutes les activités d'apprentissage requises pour acquérir les résultats d'apprentissage définis

Ce système n'est pas vraiment obligatoire dans la mesure où l'on peut utiliser un « équivalent », i.e. un autre système de reconnaissance des acquis d'apprentissage plus adapté à notre structure.

Reconnaissance des acquis d'apprentissage (4/4) : équivalents au système ECTS

- Base de calcul des crédits ECTS : **résultats d'apprentissage + charge de travail associée**
 - 1 crédit ECTS = 25 à 30 heures de travail
 - 60 crédits ECTS = 1500 à 1800 heures de travail = 1 année universitaire
- L'utilisation du système ECTS n'est pas une obligation pour participer au programme Erasmus+. Toutefois, cela doit être justifié dans le formulaire de candidature ECHE.
- Des « **équivalents** » sont acceptés, tant qu'ils respectent les règles générales fondées sur l'appréciation des résultats d'apprentissage.
 - Exemples : **rapport de stage, compte-rendu d'activités, soutenance, travail sur un projet...**

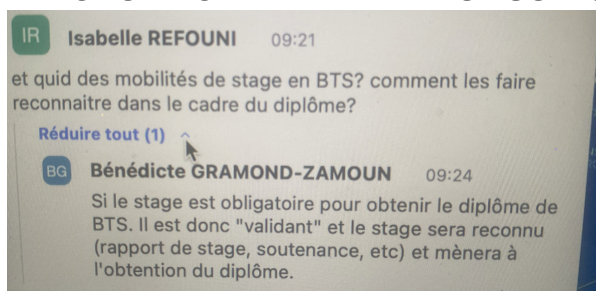
-Outil 2 : le Supplément au diplôme.

Il s'agit d'un document reconnu partout en Europe, dont la délivrance est normalement obligatoire pour tous les établissements d'enseignement supérieur (y compris les lycées avec des BTS), qu'il y ait eu mobilité ou pas. Il permet de valoriser les compétences acquises suite à l'obtention d'un diplôme et notamment les compétences extracurriculaires. Il permet en quelque sorte de traduire les compétences acquises par un étudiant et de les valoriser auprès d'un employeur ou d'une formation à l'étranger (ex : capacité à travailler en équipe, gestion de travail, etc.).
Pour aller plus loin : <https://agence.erasmusplus.fr/programme-erasmus/outils/europass/europass-le-supplement-au-diplome/>

2-Ce que nous avons proposé pour la validation des acquis et qui a été validé (CHARTE ECHE LYCÉE BEL -AIR)

- le document de suivi de stage,
- l'inscription au module de parcours de professionnalisation à l'étranger,
- le supplément au diplôme.

Le rapport de stage à l'étranger / le certificat de stage à l'étranger est validant à l'examen RÉPONSE DONNÉE PAR ERASMUS France

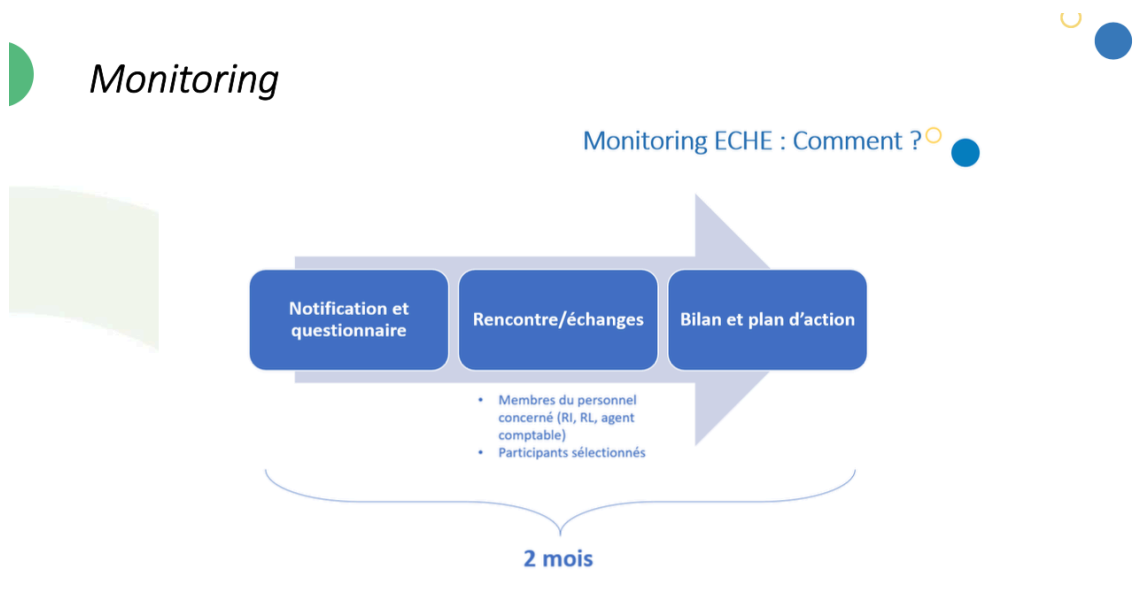


2-Un outil optionnel pour renforcer l'employabilité des diplômés : L'Europass Mobilité

- La plateforme de gestion des compétences et des carrières Europass offre aux utilisateurs la possibilité de décrire l'ensemble de leurs compétences, de leurs qualifications et de leurs expériences pour constituer « un profil de compétences » qui peut ensuite servir à l'élaboration du CV.

PARTIE 6 : L'ACCOMPAGNEMENT DE L'AGENCE ERASMUS

I-LE MONITORING



Le monitoring est une action qui dure environs deux mois, et ce depuis l'envoi de la notification.

Les actions :

- Un questionnaire à remplir (fait le 06/06)
- Plusieurs rencontres par visio, d'une durée de 2h00 à 7h00 selon les besoins détectés par notre chargé d'accompagnement.

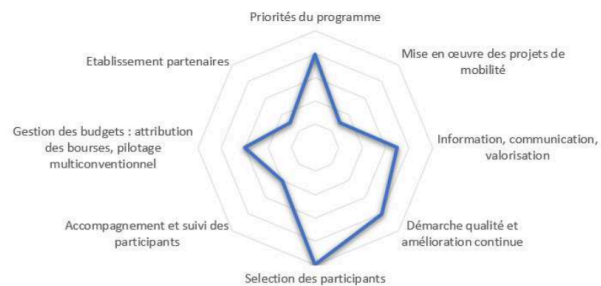
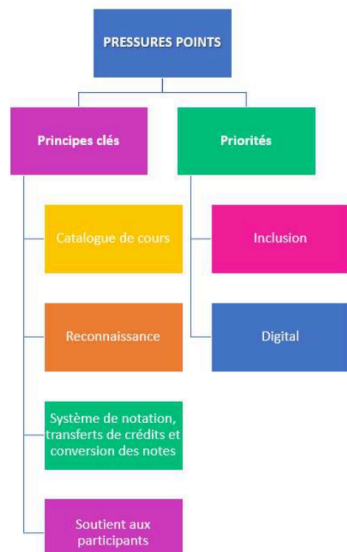
Qui doit être présent ?

Plusieurs personnes de notre établissement devront être présents à différents temps de cet échange, comme le représentant légal, le coordinateur, le gestionnaire de votre établissement ou encore un référent handicap

Suite à cet échange, nous recevrons un bilan et un plan d'action à mettre en place ou à consolider.

Monitoring

Ce qui est attendu...



Concernant les points qui seront abordés lors de cet échange de monitoring, notre chargé d'accompagnement vérifiera ce que l'on appelle les pressures points, à savoir si les principes d'ECHE et les priorités du programme sont bien respectés.

II-LES TEMPS D'ÉCHANGE ET DE FORMATION

Formation en ligne du 10/06

Formation à Bordeaux : septembre 2025

III-LE CONTROLE EN FIN DE PROJET

PARTIE 7 : LE CYCLE DU PROJET/ COMMENT PÉRENNISER LES PROJETS ERASMUS ?

Nous avons reçu une subvention, le contrat est d'une durée de 26 mois, toutes les activités devront être terminées au 31/07/2027, aucun financement au-delà de cette date n'est possible.

Il est toutefois vivement conseillé de faire une demande de financement chaque année et de travailler sur des prévisions par année académique.

Point de vigilance : le rapport d'avancement □ moment pour rendre l'argent qui n'aura pas été utilisé pendant l'année académique 2025-26, pour garantir de nouveaux financements

Le rapport d'avancement pour ajuster le projet

- Quand ? À mi-parcours □ mai 2026
- À compléter sur le beneficiary module
- moment pour faire le point (rendre une somme, demander un complément, réajuster...)

Le taux de consommation budgétaire

- Nous devons viser un taux de consommation optimal pour être bien doté sur les conventions suivantes.

- Taux de consommation optimal : au moins 95% du budget consommé.

Si nous avons un taux de consommation budgétaire optimal, nous serons mieux notés

Parfois compliqué surtout sur 26 mois. Que faut-il faire ?

1- Rendre l'argent en trop lors du rapport d'avancement (mai 2026)

- Dans ce cas, le taux est recalculé à la baisse (ex : nous avons utilisé 20000 euros/ 44000, nous remettons 24000, un nouveau taux de consommation sera calculé à partir des 20000 consommés et non du montant global attribué au début, pour les 26 mois)

2- Repartir sur une nouvelle convention : année académique

- Cela pourra éviter une mauvaise notation au niveau de la performance budgétaire
- car l'argent rendu est redistribué à ceux qui en ont besoin en France
- alors que l'argent rendu à la fin des 26 mois repart à la CE (Bruxelles).

Postulat : ce que vous savez des moments clés d'une convention

- ✓ La durée contractuelle d'une convention est de 26 mois
- ✓ En théorie, cela signifie que chaque convention peut couvrir 2 années académiques
- ✓ Titulaire de la charte ECHE, vous pouvez candidater à l'appel à projets tous les ans
- 🔍 Pourquoi candidater tous les ans ?
- 💡 Notre conseil : 1 convention = 1 année académique

Cas de figure n°1

Il vous reste des fonds et vous n'avez plus de mobilités programmées sur l'année académique en cours

- Vous devez alors rendre ces fonds au moment du rapport d'avancement
- 📌 Votre nouveau budget sera égal à votre consommation réelle et donc votre taux de performance financière sera de 100 %
- 🔗 Cela permet de caler chaque convention sur l'année académique en cours et d'éviter ainsi les effets accordéons d'une gestion multi-conventions
- 🔄 Les fonds restitués pourront ainsi être redistribués aux autres structures qui ont besoin de fonds complémentaires

Que se passe-t-il si on n'utilise pas toute la subvention ?

Réduire tout (1) ^

MR

Marion Robert 09:39

Les fonds devront être rendus à l'Agence en fin de projet. Vous serez également pénalisés au niveau de la notation de votre rapport final, la consommation budgétaire correspondant à 50% de votre note, et vous serez également pénalisés pour vos futures demandes de financement. Vous avez toutefois la possibilité de rendre le budget non utilisé au stade de votre rapport d'avancement afin d'avoir une consommation budgétaire optimale de votre projet.

Cas de figure n°2

Vous n'avez plus assez de fonds et il vous reste encore des mobilités programmées sur l'année académique en cours

- Vous pouvez demander des fonds complémentaires



Votre demande sera étudiée au regard des sommes restituées par les autres structures
Votre performance sera calculée sur le nouveau budget qui vous sera alloué

Cas de figure n°3

Votre budget est ou sera entièrement consommé dans le courant de l'été et de nouvelles mobilités auront lieu dès septembre

- Vous pouvez maintenir le budget actuel

Le budget étant bouclé vous pouvez ainsi programmer vos nouvelles mobilités sur la nouvelle convention

En conclusion

Candidatez tous les ans sur la base de l'estimation de vos besoins en mobilités pour l'année académique suivante

CYCLE DE VIE DU PROJET

